

## Communiqué de presse

La Défense, le 27 octobre 2022

### « Rapport annuel sur la contribution de la PEC au financement du logement social sous forme de subventions et de prêts »

**L'ANCOLS publie sa deuxième édition<sup>1</sup> du rapport annuel sur la contribution de la PEC (Participation à l'Effort de Construction) au financement du logement social sous forme de subventions et de prêts, hors dotations en fonds propres. Après une période de baisse de 2018 à 2020, le financement total du secteur progresse de 18,2% en 2021 pour atteindre 13,7 milliards d'euros dont près de 7% provient d'Action Logement, en hausse de 1,3 point.**

L'étude a pour objectif d'évaluer l'ensemble du financement du logement social et de déterminer la part de la Participation à l'Effort de Construction (PEC) dans celui-ci. Les financements PEC sous forme de subventions et de prêts comprennent les financements directs d'Action Logement aux bailleurs sociaux ainsi que l'estimation de la part d'Action Logement dans les subventions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) aux bailleurs sociaux (financements indirects).

Entre 2018 et 2020, sur un parc de 5 millions de logements sociaux situés en France métropolitaine, le nombre de logements financés dans le secteur a diminué avant de rebondir en 2021. **Le montant des financements totaux suit la même tendance pour un total de 100 000 logements construits, rénovés, réhabilités ou démolis.**

**La contribution d'Action Logement dans le financement du logement social, hors dotations en fonds propres, c'est-à-dire uniquement sous forme de subventions et de prêts, est en augmentation en 2021** par rapport aux années précédentes, mais reste modeste (6,6% du total des financements) au vu des besoins du secteur du logement social.

La part des financements d'Action Logement aux entités de son groupe est stable sur la période 2018 à 2021 (6,5% en moyenne). Au regard du nombre total d'organismes, la part du financement PEC reste faible.

---

<sup>1</sup> Une première édition de cette étude a été réalisée sur la période 2015 à 2017. La présente et deuxième édition a été réalisée sur la période 2018 à 2021, et par la suite, cette étude a vocation à être annuelle.

Les financements d'Action Logement se dirigent principalement vers les zones tendues (en particulier la région Île-de-France), les OPH qui représentent 9,8% du montant des financements ainsi que la construction neuve (50,8%).

➤ [Retrouvez l'étude](#)

Depuis sa création au 1er janvier 2015, l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), établissement public placé sous la tutelle de l'État, est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes du logement social et du secteur de la participation des employeurs à l'effort de construction (principalement « Action Logement »).

L'ANCOLS s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles : une mission de contrôle et d'évaluation des organismes et une mission d'évaluations transversales avec la réalisation d'études et la production de statistiques. L'ANCOLS détermine les suites des contrôles et en suit la mise en œuvre des mesures correctives demandées aux organismes contrôlés. Dans le cadre de ces suites, l'agence peut prononcer des mises en demeure avec ou sans astreintes et proposer des sanctions au ministre chargé du logement à l'encontre des organismes contrôlés, de leur gouvernance et de leurs dirigeants. Elle est amenée à formuler des préconisations afin d'être en appui de la définition des politiques publiques.

Les missions précises de l'agence sont définies dans l'article L. 342-2 du code de la construction et de l'habitation.

Contact presse : Camille MIKOCZY – [camille.mikoczy@ancols.fr](mailto:camille.mikoczy@ancols.fr) - 06 63 09 19 41